

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 10 AOUT 2020

Date : 04.08.2020

Nbre de Conseillers

Nbre : 11

L'an deux mil vingt, le Lundi 10 Août 2020, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Philippe PARMENT, Maire.

Présents: PARMENT PHILIPPE- GODET GENEVIEVE – TROISLOUCHES ISABELLE – BARTHE ROCHERAN FANNY - BRASSEUR VANDEPUTTE EDITH – DEBRAY JACKIE – DELEGRANGE BASILE – LECLERCQ JEAN-JACQUES – MERLIN ELODIE –

Excusés: BOVYN Alain (Pouvoir donné à M. DELEGRANGE) - RASSE DAVID (Pouvoir donné à Mme MERLIN).

Madame MERLIN Elodie est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil de tenir cette réunion à Huis-clos en raison de la crise sanitaire, le conseil décide à 6 voix POUR et 5 CONTRE d'accepter la réunion à huis-clos.

Lecture du Procès-Verbal du 21 Juillet 2020 lu et Approuvé

Monsieur le Maire annonce qu'à compter du 31 Août 2020 la secrétaire de Mairie quitte son poste pour raison personnelle, et qu'un poste vacant va être créé au 1^{er} septembre 2020. Une jeune femme de 30 ans a postulé – BTS secrétariat de 6 mois – peu d'expérience. Une discussion est en cours pour les frais d'indemnités kilométriques et le salaire.

D 37/20 - RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire,

VU la loi n°83-634 du 13 Juillet modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** :

- De créer, à compter du 1^{er} Septembre 2020 aux besoins liés à l'accroissement d'activité.
- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel sur cet emploi pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération du candidat selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- Suite au retour du secrétariat de Mairie à MACHY, une économie va être faite au niveau de la refacturation de Nampont (environ 4 000€ par an - location copieur – internet – téléphone etc...)

D 38/20 - ADHESION PROJET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE PONTHEIU - BAIE DE SOMME

Vu la délibération de 2017 approuvant l'adhésion de la commune au projet Pays d'art et d'histoire Ponthieu – baie de Somme ainsi que le partenariat entre les communes du projet

Vu le renouvellement du conseil municipal en mars-juin 2020

Il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant au projet de labellisation Pays d'art et d'histoire, qui seront les interlocuteurs et les représentants élus de la commune lors des réunions et assemblées annuelles du projet Pays d'art et d'histoire.

Sont ainsi désignés :

PARMENT Philippe, Maire, délégué titulaire

DEBRAY Jackie, délégué suppléant

D 39/20 - SUBVENTION PROJET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE PONTHEIU - BAIE DE SOMME

Le conseil municipal,

Vu la délibération municipale D/38/20 en date DU 10/08/2020 engageant la commune dans le projet de labellisation du territoire en Pays d'art et d'histoire,

Considérant la nécessité d'établir une subvention exceptionnelle en 2020 pour financer la réalisation du dossier de candidature Pays d'art et d'histoire,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2020 d'un montant de 20 (vingt) euros (soit 0.15 centimes / habitant) à la Ville d'Abbeville correspondant à la contribution financière de la commune à la réalisation du dossier de candidature.

D 40/20 - ACQUISITION EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le nouvel ordinateur a été installé à la mairie par Monsieur EVANGELAIRE Patrice de VRON.

Il fait part de l'achat et de l'installation urgente d'un logiciel, plusieurs devis ont été demandés et propose une enveloppe de 6 000€ avec autorisation imminente de procéder à l'achat de celui-ci.

Mr le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré

7 voix « pour »

4 voix « contre »

le Conseil Municipal décide :

- Accepter l'enveloppe de 6 000€ destinée à l'achat du logiciel pour le secrétariat de la mairie
- Accepter que Monsieur le Maire procède à l'achat immédiat.
- Mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Communication avec le conseil

Monsieur le Maire expose le mail reçu par la Communauté de Commune Ponthieu Marquenterre concernant l'achat groupé d'un défibrillateur une réponse doit être apportée avant le 21 Août : Le conseil a décidé d'acquérir un défibrillateur extérieur et selon le coût un défibrillateur intérieur. Celui-ci sera installé près de l'entrée de la Mairie.

Monsieur le Maire revient sur la commission de sécurité de la Mairie, salle des fêtes et annonce qu'un rendez-vous est prévu fin Août car le dernier avis remonte à 2011.

Monsieur le Maire demande pourquoi les extincteurs de la Mairie, du logement de l'employé communal et des toilettes de la salle polyvalente n'ont pas été vérifiés.

Monsieur le Maire revient sur la commande de masques passée avec l'AMF, qui était disponible depuis le 4 juin 2020 avec un message de rappel le 18 Juin 2020 et qu'il a dû les récupérer le 1 Juillet 2020. Il demande pourquoi Monsieur BOVYN ALAIN n'est pas allé les chercher.

Monsieur le Maire revient sur l'abonnement journalier de l'association des Maires de la Somme et précise qu'il prend les frais à sa charge et non sur le compte de la Mairie comme le faisait monsieur BOVYN Alain.

Monsieur le Maire apporte au conseil la réponse demandée suite à la réclamation de Monsieur BOVYN Alain sur les indemnités d'élus, et présente le document officiel. Il y a bien 100% d'augmentation de la DPEL.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réponse sera donnée courant de la semaine concernant le dépôt de déchets verts (tonte de gazon) et excréments d'animaux d'ornement.

Monsieur le Maire informe du déplacement des conteneurs (verres et papiers) rue de la Maye par la Communauté de Commune Ponthieu Marquenterre et précise qu'une sécurité sera installée.

Monsieur le Maire est déçu de l'absentéisme des conseillers de l'opposition lors de la cérémonie du 14 Juillet néanmoins il précise que l'attitude de Monsieur BOVYN Alain était déplacée (bruit de portière, pas de salutation...)

Monsieur DEBRAY Jackie demande pourquoi lors de la réfection de la toiture de l'église le clocher n'a pas fait partie des travaux, car celui se dégrade.

Monsieur Le Maire a fait appel à Monsieur MONIN Yves (FAED de la Communauté de Commune) accompagné de Monsieur DURIER (FDE80) pour l'éclairage Public afin de remédier à l'absence de luminosité à certain endroit et annonce qu'une aide peut être apportée mais celle-ci sera de 20% par rapport au budget au lieu de 60% à l'époque. Et précise qu'ils n'ont jamais reçu de demande de subvention pour MACHY à ce sujet.

Monsieur le Maire a fait la demande d'une étude d'un bassin de rétention d'eau auprès d'une société spécialisée désigné par la Communauté de Commune Ponthieu Marquenterre afin de palier au problème d'écoulement d'eau qui vient de la Forêt de Crécy vers la Rue de la Forêt.

Monsieur le Maire revient sur un courrier reçu en Mairie de Monsieur PRUVOT Michel datant du 20 Juillet 2020, sollicitant la réimplantation d'origine des panneaux d'entrée d'agglomération sur la départementale 938 dans le sens Rue -Crécy. Il informe qu'un courrier avait déjà été adressé à Monsieur BOVYN le 14 septembre 2018, sans réponse. Courant Septembre Monsieur FREVILLE de la direction départementale de la Somme va se déplacer pour répondre à la demande.

Monsieur le Maire informe que le tracteur communal est de nouveau en panne, et qu'il va falloir trouver une solution car tout véhicule dont les tracteurs circulant sur les voies publiques doivent être immatriculés, et pour conduire cet engin motorisé il faut être titulaire du permis de conduire catégorie B. Hors l'employé communal ne possède pas ce document administratif, une demande de dérogation a été adressée à la sous-préfecture en attente d'une réponse.

Monsieur le Maire indique également que l'employé communal n'a jamais pris connaissance et émargée sa fiche d'évaluation sur les risques de son métier et cela depuis 19 ans. Ce document est obligatoire pour tous les employés. Une réunion avec Monsieur VIEZ du CDG80 va avoir lieu en la mairie de MACHY pour l'élaboration de cette fiche (document gratuit).

Monsieur le Maire revient sur la célébration du mariage qui aura lieu le 28 Aout 2020 à la demande des mariés, la cérémonie pourra se dérouler dans le jardin de la Mairie sous un barnum pour cause de COVID-19. Une dérogation a été adressée au procureur de la république de Amiens à la demande de la sous-préfecture.

Monsieur le Maire revient sur les radiateurs des logements de la Mairie et indique qu'une subvention de 3000 euros peut être allouée



Le réfrigérateur de Monsieur GUILBERT Christophe a été remplacé suite à la panne.

Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous a été pris avec Monsieur GAFFET de la DDTM pour l'accès PMR à la Mairie.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DEBRAY Jackie pour son investissement dans les différents travaux dans la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion pour la création « ARBRES ET AVENTURES » aura lieu 16 Septembre 2020 à Abbeville.

Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont participé à la Messe qui a été célébrée par L'abbé Jean PIERRE présence d'une cinquantaine de personnes. Les habitants seront informés de la date de la prochaine messe.

Séance levée à 22 heures 00.

Le Maire,

PARMENT Philippe



Trésorier
Philippe
Parment

Debray

Gaffet

MODIFICATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 10 AOUT 2020

Convocation : 04.08.2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

L'an deux mil vingt, le Lundi 10 Août 2020, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Philippe PARMENT, Maire.

Présents : PARMENT PHILIPPE- GODET GENEVIEVE – TROISLOUCHES ISABELLE – BARTHE ROCHERAN FANNY - BRASSEUR VANDEPUTTE EDITH – DEBRAY JACKIE – DELEGRANGE BASILE – LECLERCQ JEAN-JACQUES – MERLIN ELODIE –

Excusés : BOVYN Alain (Pouvoir donné à M. DELEGRANGE) - RASSE DAVID (Pouvoir donné à Mme MERLIN).

Madame MERLIN Elodie est nommée secrétaire de séance.

D 41/20 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BAIE DE SOMME DES 3 VALLEES

Election des représentant de la commune au syndicat intercommunal de baie de somme des 3 vallées.

Il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant au syndicat intercommunal de baie de somme des 3 vallées, qui seront les interlocuteurs et les représentants élus de la commune lors des réunions et assemblées annuelles du projet Pays d'art et d'histoire.

Election du titulaire

Mr PARMENT se porte candidat.

	MR PARMENT
- Nombre de votants :	11
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
- Nombre de suffrage exprimés :	0
- Majorité absolue :	6

7 voix pour

4 voix contre

Election du suppléant :

Mr DEBRAY et Mme BRASSEUR se portent candidat.

	Mr DEBRAY	Mme BRASSEUR
- Nombre de votants :	10	
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0	
- Nombre de suffrage exprimés :	0	
- Majorité absolue :	6	
	6	4

Sont ainsi désignés :

PARMENT Philippe, Maire, délégué titulaire

DEBRAY Jackie, délégué suppléant

Séance levée à 22 heures 00.

Le Maire,

PARMENT Philippe

